



## La lutte contre les abus

Vous avez l'impression que rien n'avance sur la question des abus ?

Aujourd'hui, nous vous informons sur les mesures mises en place ces dernières années dans votre diocèse.

### L'Église s'engage dans la lutte contre les abus

- **Pour les victimes** : le diocèse est en contact avec plusieurs associations de soutien aux victimes d'abus en milieu ecclésial (cf. affiche à l'entrée de l'église pour les contacts) :

**SAPEC** (organisation de victimes d'abus commis au sein de l'Église)

**CASCE** (Commission diocésaine d'écoute des personnes victimes d'abus sexuels commis en contexte ecclésial)

**CECAR** Commission Ecoute- Conciliation- Arbitrage- Réparation indépendante de l'Église

L'évêque a dit sa disponibilité à rencontrer des victimes et en a rencontré des dizaines. Cela a aussi permis une prise de conscience de la priorité portée aux victimes.

- **Pour la justice** : Notre évêque Charles Morerod demande que tout cas d'abus sexuel soit dénoncé/signalé à la justice.

- **Par la prévention** : Depuis 10 ans dans notre diocèse, **les prêtres et laïcs travaillant pour l'Église** sont tenus de suivre des cours de prévention des abus sexuels par une association indépendante (ESPAS), notamment pour la reconnaissance et annonce des situations dangereuses.

Ils signent une charte diocésaine contre les abus. Cette charte est signée par tout ministre venant d'ailleurs et officiant ponctuellement dans les cantons.

Ils fournissent l'extrait de casier judiciaire et l'extrait de casier judiciaire spécial de Suisse et autres justificatifs. En sus, ils fournissent un extrait de casier judiciaire de tout pays où la personne a résidé plus d'un an (nouvelle mesure en cours).

Des formations continues sont également prévues.

Enfin, une ancienne inspectrice à la brigade des mœurs et des mineurs est engagée par l'évêché pour analyser les dossiers des candidats, et ceux des personnes en fonction.

Pour les **bénévoles**, un module ESPAS est également dispensé dans le cadre de la formation de base à la catéchèse ('Se former pour animer'). Il est prévu de faire signer une charte contre les abus pour les bénévoles.

### **Représentante de l'évêque pour la prévention**

Le Conseil épiscopal Prévention suit la problématique des abus et de leur prévention, sous la direction de Madame Mari Carmen Avila qui en est la représentante de l'évêque. Le Conseil épiscopal Prévention vise la prévention au sens large : abus d'ordre sexuel, mais également abus d'autorité, abus spirituels, tendance à certaines addictions (alcoolisme, etc.), et met l'accent sur la nécessité de l'accompagnement des personnes en difficulté. Ce Conseil compte parmi ses membres des professionnels issus de plusieurs corps de métier et travaillant de façon transversale.

Sans nier l'injustifiable ni la douleur des victimes et de leurs proches, nous relevons le beau et le bon qui se vit dans l'Église, notamment grâce aux prêtres intègres et dévoués. En effet, les prêtres, agents pastoraux et tous les catholiques, sont aussi des victimes collatérales, par un soupçon généralisé.

Plus d'informations sont disponibles sur le site du diocèse : <https://diocese-igf.ch/vie-de-leglise/aide/abus-sexuels/>